

## Séance du Conseil Communal du 17 avril 2018

Il est 20 heures 15 très précise lorsque le président, Olivier Yersin, ouvre cette première séance de l'année.

Sont présents : 32 Conseillers

La Municipalité

Mme Valloton architecte des travaux de rénovation de la grande salle

Sont excusés : Mme Danielle Hakim

Mme Vanessa Holt

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Voici l'ordre du jour :

1) Assermentation de 2 nouveaux conseillers
2) Procès verbal de la séance du 02.12.2017
3) Communications du bureau
4) Communications de la Municipalité
5) Préavis no 01/2018 Demande de crédit pour le remplacement de matériel informatique
6) Préavis no 02/2018 Demande de crédit pour l'assainissement de la grande salle et la création de nouveaux locaux
7) Divers et propositions individuelles

### 1) Assermentation de 2 nouveaux conseillers

Suite à la démission de M. Lionel Feurer en décembre dernier et Mme Sarah de Siebental ce soir, nous accueillons 2 nouveaux conseillers, en les personnes de : Vanessa Holt et David Reihle

Mme Holt étant absente de la localité ce soir, elle a été assermentée devant les membres du bureau, le 9 avril dernier.

Le président assermente M. Reihle devant les membres présents, et le remercie pour son dévouement pour la commune.

### 2) Procès verbal de la séance du 02.12.2017

Personne n'en demande la lecture, et il est accepté à l'unanimité

### 3) Communications du bureau

Le président donne une explication sur le fonctionnement d'une commission. Le bureau nomme une commission, avec en général 2 suppléants. Ces derniers ne fonctionnent dans le cadre de la commission uniquement si un autre membre nommé ne peut y participer.

Si il y a un problème avec une commission, les membres sont priés de prendre contact avec le bureau ou le président, et on voit si il y a moyen de régler le problème.

Pour la récusation, elle doit être faite spontanément par le membre qui a un intérêt personnel avec l'affaire à traiter ou alors par le bureau.

Mais les membres de la commission n'ont pas à récuser leur collègue.

Le préavis no 3/2018 a été retiré par la Municipalité et M. Rodolphe Turrian en donnera les explications durant ce conseil.

#### **4) Communications de la Municipalité**

##### M. André Reichenbach syndic

Souhaite donné quelques chiffres : au 31.12.2017 la Commune de Rougemont comptait 882 habitants c'est 10 de moins qu'en 2016 et le Pays d'Enhaut comptait 4860 habitants cela fait 55 de moins qu'en 2016.

Pour rester dans les chiffres, la BDG a fait un bon hiver soit une augmentation d'environ 20%. A noter que c'est la première augmentation depuis 10 ans. De 432'000 à la première entrée à 511'000 dernière entrée ce qui augmente environ de FR. 1'100'000.- le chiffre d'affaire.

Les syndics du Pays d'Enhaut ainsi que les syndics de Saanen, Lauenen et Gsteig se sont rencontrés cet automne à Saanen avec M. Leuba, ministre de l'économie Vaudoise, et M. Amman, ministre de l'économie Bernoise, afin de créer une convention entre les cantons de Berne et de Vaud, plus précisément une collaboration entre le Pays d'Enhaut et le Saanenland principalement pour le tourisme mais également dans la santé et l'enseignement.

Pour en revenir au ski : il avait été demandé par les autorités du Pays d'Enhaut, d'inclure le Magic Pass dans le secteur ouest de la BDG, cette demande avait été appuyée par le Canton, mais malheureusement la BDG a signé une convention de 3 ans avec Top Vier (équivalent du Magic Pass du côté Bernois) et il n'est pas possible qu'un domaine skiable aie 2 abonnements.

##### M. Frédéric Blum

La famille Hählen cesse son activité au café du cerf après le week-end de l'abbaye.

Les nouveaux propriétaires (Société Valrose SA, Red Mountain) vont entreprendre divers travaux d'assainissement et de rénovation (sous réserve du dossier qui est actuellement à l'enquête) et pour exécuter ces travaux il va y avoir un débordement sur la rue du village, une signalisation sera mise en place puisque les travaux vont durer du mois de mai à décembre.

Concernant le plan général d'affectation : le dossier est tout prêt pour l'examen préalable, mais en janvier nous avons subi des événements climatiques qui ont contraint la Municipalité à devoir prendre des mesures mais également à devoir prendre des contacts avec les différents bureaux spécialisés en dangers naturels pour tout de même faire le point sur certaines mesures à prendre dans le cadre de futures autorisations et affectations zones constructibles ou non.

Les travaux sont actuellement en cours et dans un futur tout prochain ces mesures pourront être intégrées et le PGA pourra enfin être mis à l'examen préalable.

##### Mme Sonia Lang

Nouvel orgue de l'église : le service des monuments historiques du canton a accepté la demande des promoteurs de ce nouvel instrument et donc accepter d'agrandir la galerie du haut. Ce qui permettra d'accueillir quelques musiciens autour de l'orgue pour les futurs concerts. Ces travaux sont financés par le canton.

Le concert inaugural du nouvel orgue aura lieu le 9 février 2019.

##### Mme Michèle Genillard

Répond à 2 questions qui lui avaient été posées au précédent conseil.

Les casiers pour le sac des écoliers au nouveau collège : Une discussion a été organisée avec les délégués de classe (1 élève par classe) et le président du conseil de l'établissement.

Des normes incendies relativement complexes sont demandées pour installer des casiers fermés et actuellement une étude est en cours pour savoir si des casiers ouverts pourraient être installés.

Pour la 2<sup>ème</sup> question : il semblait que la direction des écoles avait refusé au gymnase de Gstaad de venir se présenter à Château d'Oex.

En fait ce n'est pas du tout le cas, mais il faut savoir que ce gymnase est uniquement en allemand et que les élèves qui souhaitent y faire leurs études doivent avoir un excellent niveau d'allemand voire être bilingues. C'est la raison pour laquelle une proposition a été faite uniquement aux élèves susceptibles de pouvoir suivre ce gymnase et pas à l'ensemble des jeunes en fin de scolarité.

Une autorisation cantonale est nécessaire pour pouvoir être intégré dans un gymnase qui n'est pas le gymnase habituel à savoir celui de « Burier » pour le Pays d'Enhaut.

Depuis la rentrée 2018 il y aura une présentation de toutes les possibilités offertes aux jeunes qui terminent l'école et le gymnase de Gstaad sera invité à venir se présenter.

Pour l'accueil parascolaire, une mise en place est prévue pour la rentrée 2018 et dans ce cadre là des aménagements doivent être fait dans les salles du collège Henchoz tout en haut, qui étaient prévues pour cela mais qui n'avaient pas encore été aménagées puisque au moment de la construction le sujet n'était pas encore très clair.

La Commune de Château d'Oex a un préavis à l'ordre du jour du prochain conseil communal. C'est un investissement d'environ FR. 100'000.- partiellement subventionné par la fondation pour l'accueil de jour des enfants et le solde financer par la commune de Château d'Oex.

#### M. Maurin Schwitzguébel

Il informe de la démission de Mme Martine Lozet, employée de l'administration à 40% au terme de son mandat d'essai. Pour faire suite à ce départ le taux d'activité de Mme Sylvie Berdoz (préposée au contrôle des habitants) a été augmenté de 60 à 80% et celui de Mme Janick Lenoir (secrétaire municipale) de 60 à 70% il n'y aura donc pas de nouvel engagement. Il a également été mis un terme au 1<sup>er</sup> mars 2018 à l'apprentissage de M. Léo Gyger, d'un commun accord avec la commission d'apprentissage et les parents.

Melle Laura Rosat qui arrive au terme de son apprentissage a été engagée avec un taux de 80% pour une année dès le 1<sup>er</sup> août 2018.

M. Stéphane Casucci engagé en tant qu'employé communal à 100% dès le 1<sup>er</sup> mai et le licenciement de M. Jean-Claude Schwitzguébel.

Suite aux x intempéries du début de l'année, un bureau de géologues cantonaux, a fait un rapport sur tout les glissements de terrains qui ont eu lieu sur la commune et une commission s'est formée qui va œuvrer pour avancer sur ce rapport afin de savoir comment traiter les partenariats privés publiques pour la remise en ordre des dégâts ou le suivi des dossiers.

Divers chantiers eaux – égouts vont reprendre : le séparatif de la Coudre va s'effectuer, et celui des chalets neufs va reprendre. Divers déplacements de conduites dans le secteur du collège, déplacement de BH et d'assainissement.

Le nouveau projet du réservoir de la Forclaz est en route. Pour l'aboutissement du projet des sondages vont être effectués dans le secteur afin de trouver le futur emplacement du réservoir.

#### M. Rodolphe Turrian

Suite aux intempéries, beaucoup d'inconnues sur nos routes.

Plusieurs glissements de terrain sur la route de Rodomont mais également Chalberhöni – la Verra et c'est la raison pour laquelle la Municipalité a décidé de retirer le 3<sup>ème</sup> préavis.

Les cours d'eau posent également problème : Le ruisseau de la Combabelle par exemple ou une évacuation des matériaux est prévue et le ruisseau de la Croisette où le cours d'eau devra être nettoyé.

Mme Annie Schwitzguébel

Fin janvier, la commune a accueilli des militaires à la grande salle et au bâtiment communal ce qui est toujours appréciable pour les locations.

La liaison extérieure pour le chauffage grande salle – local du feu a été faite pendant les vacances de Pâques.

La gérance du restaurant « Le Braconnier » sera reprise par Mme Sophie Bouchet.

<b>5) Préavis no 01/2018 Demande de crédit pour le remplacement de matériel informatique</b>
--

Mme Cindy Morier, rapporteuse de la commission remercie Messieurs Dominique Stocker, informaticien de la Commune et M. Florian Aeberli adjoint au Greffe, pour leurs présences et explications bien utiles à la compréhension du fonctionnement informatique de la Commune. Le matériel informatique de la Commune de Rougemont, ainsi que les garanties y relatives, arrivent à échéance. Ce préavis a pour but l'obtention d'un crédit de CHF 58'000.-, nécessaire au renouvellement de l'actuel serveur et de divers logiciels informatiques.

La Commune dispose actuellement de 13 postes de travail et de 7 iPad pour les Municipaux.

Le matériel à remplacer concerne le serveur pour un montant de CHF. 26'570.-, une licence antivirus pour un montant de CHF 2'500.- et une extension de garantie au coût de CHF 2'000.- pour le système de sauvegarde existant.

Une mise à niveau des licences Microsoft Office 2013 vers Microsoft Office 2016 pour un montant de CHF 12'000.- et CHF 8'000.- sont également à investir dans la mise à jour du terminal serveur, permettant ainsi aux employés de la Commune de travailler avec la connexion Bureau à distance.

Viennent s'ajouter les frais d'installation pour un montant de CHF 9'500.- représentant la préparation du serveur à l'entreprise CSS Stocker puis l'installation sur site.

La commission propose à la Municipalité d'étudier si, à l'avenir, du fait de sa récurrence, ce type de demande de crédit pour le renouvellement du matériel informatique ne serait pas un point à intégrer directement au budget annuel, évitant ainsi l'étude d'un préavis similaire et de nécessité absolue tous les 5 ans environ.

Ce préavis est accepté à l'unanimité.

<b>6) Préavis no 02/2018 Demande de crédit pour l'assainissement de la grande salle et la création de nouveaux locaux.</b>
--

Mme Valloton architecte nous présente le projet au retro-projecteur.

Le pavillon actuel sera démoli et un nouveau pavillon va être accolé à la grande salle et qui prendra position sur la toiture nord de la nouvelle grande salle.

Les nouveaux locaux offriront une salle de classe, une salle de dégagement. La salle des maîtres, actuellement dans le collège sera déplacée dans ce bâtiment ce qui fera une classe supplémentaire dans le collège.

La commission qui a étudié ce préavis, met un bémol au sujet de l'enclassement des enfants de Rougemont, et souhaite que ces derniers puissent suivre leur scolarité dans notre Commune jusqu'à la 6<sup>ème</sup> Harmos,.

De ce fait, elle demande à la Municipalité de prendre contact avec la direction des écoles et de tout mettre en œuvre pour que cela puisse être possible.

De plus, elle rend attentive la Municipalité au vu du montant très important des honoraires d'architecte de veiller au respect strict des normes SIA en la matière. Elle demande à ce que les frais de reproductions soient facturés selon les frais effectifs et non au forfait.

Le début des travaux est prévu début juillet 2018, au vu des délais très courts, la commission demande de les repousser à début mars 2019, ceci dans le but de ne pas se précipiter dans le choix des entrepreneurs.

En repoussant les travaux, la Municipalité aura la possibilité de prospecter dans la recherche de participations financières privées et d'élargir le cercle des donateurs, en envoyant par exemple un tout ménage.

La commission insiste sur le fait de ne pas se précipiter et de prendre le temps nécessaire à la réflexion.

Mme Annie Schwitzguébel tient à préciser que si la Municipalité présente un projet elle estime être prête et qu'il peut être réalisé.

Toutefois elle a entendu les remarques de la commission et notamment dans le planning des travaux.

Elle fait savoir qu'avec le syndic, ils ont déjà contacté 3 personnes susceptibles d'aider financièrement ce projet et que la Municipalité a de ce fait une bonne nouvelle soit le don d'un montant de CHF 400'000.- de la part du conseil d'administration de Valrose.

Dans son rapport la commission demande de reporter le début des travaux à début mars, et M. Urweider demande si c'est une remarque ou une proposition.

Mme Sumi, rapporteuse, explique que lors du pré-conseil la commission demandait un amendement mais que suite à un téléphone à la préfecture par le président, cela n'est pas possible sur un rapport comme celui-là. Car le préavis est établi pour la réalisation du projet et non pas pour le début des travaux.

Suite à cette réponse, M. Urweider demande à la Municipalité si elle pense que le délai est court ou, si au contraire, elle se sent à l'aise pour démarrer ces travaux.

Mme Schwitzguébel répond que la Municipalité tiendra compte du rapport de la commission mais que les travaux démarreront très probablement avant mars, car si le préavis est présenté, c'est comme déjà précisé, que le projet est prêt.

M. Von Siebenthal s'étonne d'entendre dire que le projet est prêt, alors qu'au moment de la présentation on explique que certaines choses sont encore à étudier.

Mme Schwitzguébel maintient sa position, elle ne donnera aucune date ce soir sur le début effectif des travaux. Ce ne sera peut-être pas juillet, mais ce ne sera pas non plus fin mars. Cette situation perturbe un peu M. Rayroud, car à la séance du pré-conseil, la commission avait fait un excellent travail, mais elle ne pouvait pas donner beaucoup de détails, sinon ce qui était déjà noté dans le préavis. Aucune discussion n'a pu avoir lieu, car le projet n'avait pas été présenté. Ce soir il remercie Mme Valloton pour sa présentation, mais il trouve que c'est un peu précipité de devoir voter un projet à CHF 3'605'000.- quelques minutes après avoir pris connaissance de ce projet.

Mme Schwitzguébel peut comprendre cette situation, elle retient que peut-être il aurait fallu le présenter avant la séance, mais estime qu'il n'est pas très compliqué.

Il a été discuté en séance de Municipalité pour savoir si elle envoyait des plans à chaque conseiller, mais le choix a été fait de ne les fournir qu'à la commission. Elle pensait que les explications détaillées de l'architecte suffiraient.

Mme Weibull demande s'il ne serait pas préférable de poser un ascenseur pour accéder aux W.C handicapé.

Mme Valloton répond que tout à fait faisable, mais comme le souhait était de rester dans un projet simple, cela aurait été d'un autre coût puisque des travaux supplémentaires seraient nécessaires pour la pose de cet ascenseur.

M. Reichenbach précise qu'il y a 2 W.C handicapé : un au niveau des salles d'école et un au niveau de la grande salle.

M. Lenoir pensait après avoir lu le préavis demander une motion, afin d'étudier la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit plat. Suite à la présentation du projet il

comprend que pas possible là où il pensait mais estime que la Commune devrait montrer l'exemple sur ce genre d'installation.

Mme Valloton explique que cela a été pensé puisque elle en a posé sur le collège Henchoz à Château d'Oex (qui avait le même bureau d'architecture). Seulement puisqu'il y a actuellement une chaudière à Pellet pour chauffer ce bâtiment cela n'était pas nécessaire. La grande toiture aurait été idéale c'est vrai ... mais une installation sur environ 700m2 cela changeait une fois de plus le coût.

M. Morier est content d'entendre qu'un don est déjà promis pour cette réalisation, les instances cantonales subventionnent relativement bien lorsqu'il s'agit d'assainissements, il souhaiterait savoir si une estimation approximative a été faite sur le montant possible à récupérer.

Mme Valloton répond que si le montant de la subvention potentielle dépasse CHF. 10'000.- il est exigé d'établir un CECB (certificat énergétique cantonal des bâtiments) ceci uniquement pour des bâtiments d'affectation logements, administratifs et scolaires. Pour la grande salle il faut un diagnostic selon cahier des charges OFEN (office fédéral de l'énergie)

C'est à l'étude, mais actuellement aucun chiffre ne peut être donné.

M. Rayroud se souvient que dans un précédent projet il fallait se préoccuper de l'accueil parascolaire et souhaiterait savoir ce qu'il en est aujourd'hui.

Mme Genillard répond que dans un premier temps cet accueil parascolaire va être mis en place à Château d'Oex, puisque suite à un questionnaire envoyé aux parents il n'y a pas autant de demandes que ce qui avait été imaginé. Donc pour l'instant cela restera à une échelle relativement modeste, mais dans le projet présenté, on constate qu'il y aura une possibilité si cela devait s'étendre.

M. Lenoir souhaite savoir si il a été tenu compte de la nouvelle loi sur les filtres à particules qui devrait être obligatoire d'ici un certain nombre d'année sur la puissance des chauffages à bois. Si la question n'a pas été étudiée, il prie la commission de bien vouloir se renseigner, car il a participé à une séance dernièrement sur le sujet à laquelle un orateur aurait laissé entendre des coûts importants

Mme Valloton répond que la question n'a pas été prise en compte, car le chauffage a été installé en dehors du projet concerné. Il serait judicieux de prendre contact avec l'entreprise qui a posé le chauffage afin d'avoir des éclaircissements. Si des frais devaient en découler ils pourraient être englobés dans la somme divers et imprévus.

M. Moratti demande ce qu'il y aura à la place de l'ancien pavillon puisque ce dernier sera détruit.

Annie Schwitzguébel répond que ce sera peut-être l'occasion d'une jolie plus-value sans forcément l'utiliser pour des places de parc.

Mme Graf insiste sur le fait de garder le local prévu pour l'accueil parascolaire comme classe de dégagement car elle ne voit pas comment organiser les diverses activités scolaires sans cela.

Mme Genillard répond que pour l'instant il n'y a pas d'accueil parascolaire prévu sur Rougemont, elle est consciente que de nos jours une classe de dégagement devient quelque chose de courant, et elle estime qu'avec ce projet on a une solution adaptée aux besoins d'aujourd'hui. Il y a quelques années on a présenté des projets gigantesques avec des solutions surdimensionnées. Aujourd'hui on a un projet fonctionnel, qui pourrait être adapté si l'on devait avoir une forte augmentation de la demande d'accueil parascolaire.

M. Oesch soutient l'idée de M. Von Siebenthal quand au démarrage des travaux. Il aimerait savoir si Château d'Oex participerait aux frais de ces classes du fait que Rougemont a bien soutenu la construction du collège Henchoz.

Mme Genillard répond qu'effectivement ce dernier a coûté aux 3 communes, particulièrement à Rougemont, mais cela était un investissement pour un projet qui était nécessaire pour que nos enfants puissent avoir un enseignement conforme à la législation vaudoise.

Le reste des bâtiments scolaires dans les 3 communes restent propriétés des communes et à charge d'entretien des communes. Dans ce projet rien de nouveau, ce sont des salles existantes qui sont mises à neuf. Lorsqu'il y aura quelque chose à refaire au collège Henchoz c'est la commune de Château d'Oex qui en aura les frais.

M. Karlen qui a eu la chance de participer aux séances de la commission constate que rien n'a été prévu pour l'éclairage de la scène dans la grande salle. L'éclairage actuel date de 1974 avec un système assez archaïque et souhaiterait que cela soit pris en compte.

Mme Valloton a pris contact avec 2 entreprises qui lui ont fait des propositions.

M. Duperrex souhaiterait également que la question acoustique de la salle soit revue.

Un acousticien a été contacté et doit vérifier que la salle soit aux normes.

M. Mösching rejoint d'autres orateurs de cette séance. Les travaux démarrent en juillet, la mise à l'enquête n'a pas commencé, les travaux ne sont pas attribués, plusieurs points sont encore à étudier ... il souhaite que ce projet soit remis à une prochaine séance et que la Municipalité arrive avec un projet ficelé. Il craint quelques surprises dans l'empressement.

Mme Lang comprend toutes les remarques et trouve qu'elles sont fondées. Mais la question est de savoir jusqu'où on investit dans une étude avant de demander des sous pour payer l'étude ou la réalisation.

M. Von Siebenthal fait constater que chaque conseiller est pour le projet mais ce qui est choquant c'est que l'on présente un plan et que quelques minutes plus tard on doit accepter la somme indiquée plus haut.

On a des sociétés locales, tout le monde a un intérêt pour cette grande salle et il serait bien que le projet soit ficelé de A à Z avant de démarrer les travaux.

Mme Schwitzguébel estime que le gros du travail a été fait. Il est clair qu'il y a des détails à régler mais le projet est prêt. Elle retient la leçon que pour un prochain projet il est préférable de le présenter avant la séance

M. Moratti demande au vu des travaux que l'on vient d'énumérer si on reste dans le budget.

Mme Valloton répond que le budget donné à la commission et aux conseillers est à plus au moins 10% et basé sur des offres rentrées.

M. Urweider explique qu'il est relativement confiant puisque c'est le même bureau d'architecture que le collège Henchoz à Château d'Oex, qui est une réussite et où les budgets ont été maintenus.

M. Von Siebenthal souhaite savoir pour quelle raison 2 membres de la commission ont été récusés par un de leur collègue.

M. Blatti explique que c'est pour une raison de crédibilité de la commission, ces personnes étant susceptibles de remplir une soumission.

Le préavis est donc voté et accepté par 30 oui et 2 abstentions

## **7) Divers et propositions individuelles**

Le président nous lit une lettre reçue de Mme Danielle Hakim victime des intempéries du mois de janvier où elle remercie les pompiers, la protection civile, la commune pour la gentillesse, la patience et le travail effectué afin que chacun puisse regagner son domicile.

M. Favre-Perrod souhaite savoir pourquoi le miroir du Praz a été enlevé.

M. Turrian répond qu'il était en mauvais état et donc en réparation

M. Lenoir a appris suite aux intempéries, que lorsque des branches sont broyées et amenées dans le Saanenland, la commune touche une petite rétribution.

Il se demande alors s'il ne vaudrait pas mieux en tant normal de les déchiqueter et les leur amener plutôt que de les transporter par camion à Villeneuve. Cette petite rétribution pourrait aider à quelques petits travaux d'entretien à la déchetterie.

M. Blum répond que la rétribution suffirait à peine à payer le broyage, et que certains bois souillés par les intempéries ne sont pas acceptés dans les centrales de chauffe comme Saanen. Il précise également que certaines branches n'ont aucune valeur calorifique.

M. Reichenbach précise que de les amener à Villeneuve ou à Monthey signifie un retour de péréquation et qu'il est malgré tout plus économique des les amener sur la Riviera..

M. Karlen parle de zone de tranquillité qui sont en train de se dessiner dans le Pays d'Enhaut, des associations ont été mandatées pour participer à ces études et il souhaite savoir si la commune est impliquée dans ces projets

M. Blum répond qu'effectivement la commune est impliquée dans ces délimitations de zones de tranquillité.

Le canton a mis en place des ateliers où tous les groupes d'intérêt sont invités. Elles vont se limiter aux districts francs fédéraux, donc des zones où il est impossible de sortir des sentiers battus.

Mme Blum a découvert dans un quotidien, que Rougemont faisait partie des plus beaux villages de Suisse.

Elle demande donc si cet outil marketing est utilisé pour embellir ou faire de la publicité pour Rougemont.

M. Reichenbach précise que sur le site de la Commune, figure le logo des plus beaux villages de Suisse. L'office du Tourisme l'utilise également, des panneaux l'indiquent à l'entrée et à la sortie du village. La commune travaille avec ce logo.

Les travaux de la gare étant terminé, M. Lenoir souhaite savoir si son idée de borne pour recharger les véhicules électriques va suivre ou si au contraire c'est tombé à l'eau.

M. Turrian informe que des contacts ont été pris avec le Groupe E mais que pour l'instant le projet n'est pas avancé.

M. Mösching informe qu'avant le pont de la Manche, la route s'affaisse, et qu'il y a des fissures dans le goudron. Les filets sont chargés de pierre qui arrivent sur la route.

M. Turrian informe qu'une tournée des routes est prévue très prochainement avec les améliorations foncières et qu'il regardera.

Les membres ne demandant plus la parole, le président clôt cette séance à 22 heures.

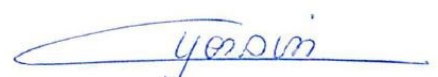
Le Président du Conseil



Olivier Yersin



La secrétaire du Conseil



Christine Yersin